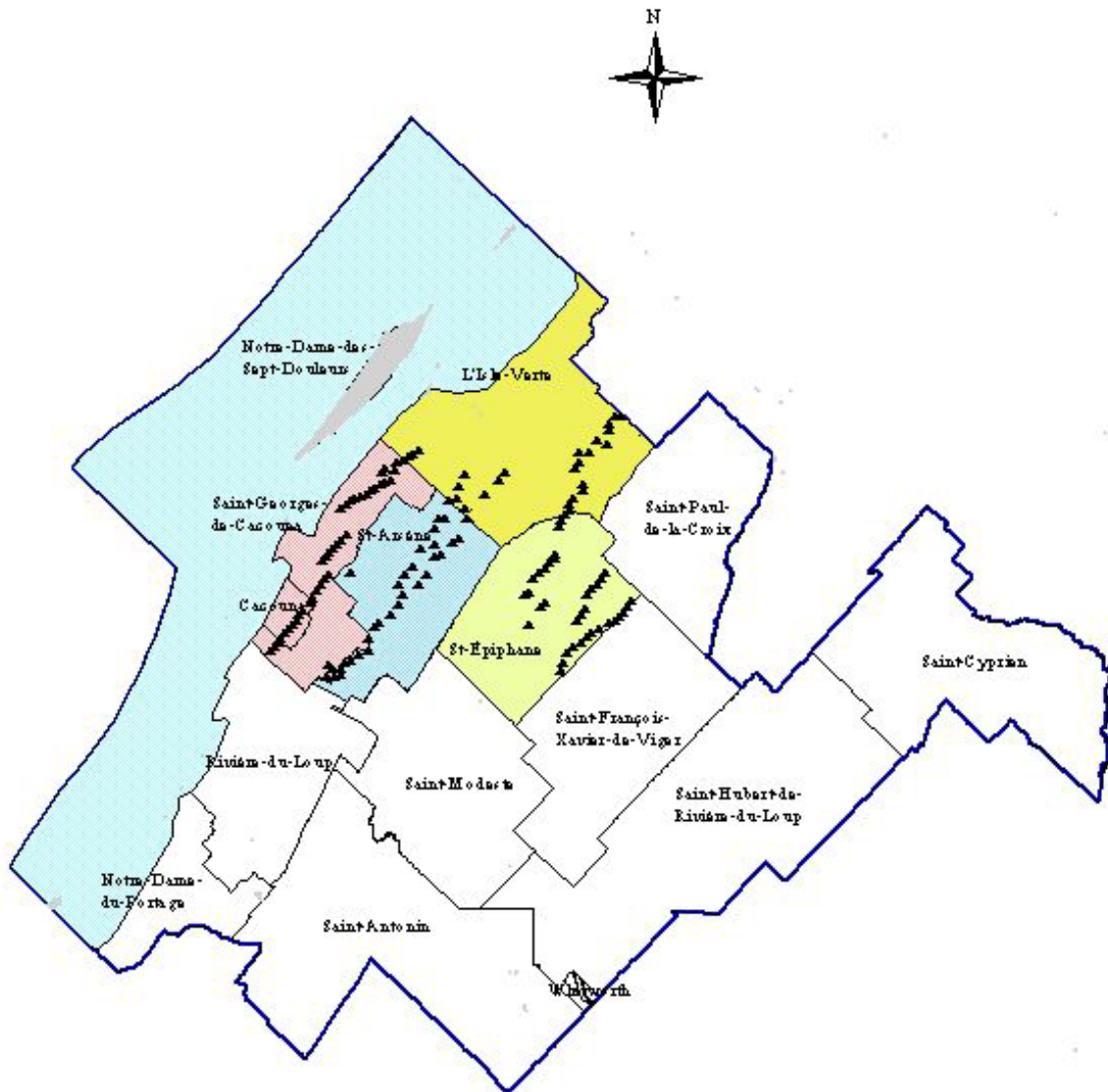


Information sur l'agriculture
dans la MRC de Rivière-du-Loup :
portrait agricole par municipalité



Projet d'implantation d'un parc d'éoliennes par Skypower
dans les municipalités de L'Isle-Verte,
Saint-Épiphane, Saint-Arsène et Cacouna
15 mai 2006

Avant-propos

« Au Québec, les travaux des États généraux du Monde rural de 1991 et les réflexions du mouvement Solidarité rurale qui en est issu ont accordé une place importante au débat sur les rapports entre dynamisme agricole et niveau de prospérité du milieu rural¹ ».

C'est dans cet esprit que le document a été produit. Il a pour seul objectif de présenter une évolution de l'image de l'agriculture pratiquée dans les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup. Pour ce faire, il se divise en trois parties distinctes mais en interrelation sur le fond :

- La première présente un portrait général de la MRC de Rivière-du-Loup et des données agricoles sommaires;
- la seconde dresse un portrait de l'agriculture de chacune des municipalités composant la MRC de Rivière-du-Loup;
- la troisième présente l'ensemble des parcs d'éoliennes et certaines considérations économiques en lien avec les répercussions du projet d'éoliennes de Skypower sur l'agriculture locale.

Pour étayer notre propos, nous mettrons l'accent sur les différentes facettes qui caractérisent le dynamisme agricole : le climat, les classes de sols, les productions animales et végétales, les revenus et l'emploi, pour ne nommer que celles-là.

Comme point de repère, nous avons opté pour les données contenues dans les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles pour les années 1997 et 2004. Ainsi, même si la période de référence représente un laps de temps relativement court pour établir un bilan significatif, elle permettra au moins de mettre en perspective les principales composantes statistiques relatives à l'espace agricole et à l'utilisation du sol. Les entreprises qui ne se sont pas prévaluées de la possibilité de s'enregistrer au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation n'apparaissent pas dans les présentes statistiques. Certaines données complémentaires sont tirées de l'étude d'impact sur le projet éolien.

¹ Boutin, Denis et Debailleul, Guy. Impacts socio-spaciaux des exploitations agricoles sur le milieu rural selon les structures et les systèmes de production, Université Laval, Mars 1998, page 40.

Avant-propos.....	2
Liste des tableaux et annexes.....	5
Introduction.....	6
PREMIÈRE PARTIE	7
<u>MRC de Rivière-du-Loup : portrait général</u>	7
➤ Cadre physique.....	7
➤ Potentiel des sols agricoles	7
▪ Restrictions des possibilités des sols.....	8
➤ Valeurs climatiques.....	9
➤ Données agricoles sommaires.....	9
DEUXIÈME PARTIE	10
<u>Portrait agricole par municipalité</u>	10
➤ Recettes agricoles annuelles	11
A. Productions animales	11
▪ Impact des revenus des productions animales par municipalité	13
B. Productions végétales.....	14
▪ Impact des revenus des productions végétales par municipalité	15
C. Revenus agricoles totaux par municipalité.....	16
➤ Potentiel agricole par municipalité	18
▪ Relève en agriculture	19
D. Productions animales	20
E. Productions végétales	22
F. Production acéricole	24
➤ Emploi dans l'agriculture locale	25

TROISIÈME PARTIE	28
<u>Éoliennes et contraintes sur l'espace agricole</u>	28
➤ Réduction des superficies agricoles	29
➤ Drainage souterrain altéré	29
➤ Vocation de la friche	30
▪ Déboisement	31
➤ Répercussions sur la valeur des terres agricoles	33
G. Contraintes physiques liées à l'implantation d'éoliennes	34
H. Marge financière à l'hectare par type de culture	35
▪ Pomme de terre de semence et de table	36
 CONCLUSION	 46

ANNEXE 1

- Portrait agroalimentaire de la MRC de Rivière-du-Loup

ANNEXE 2

- Carte n° 1 : Classification des sols selon le système ARDA
- Carte n° 2 : Localisation des peuplements d'érables
(Source : carte agroforestière, MRNF)
(Tableau : L'acériculture au Bas-Saint-Laurent)
- Carte n° 3 : Zonage agricole et localisation des parcelles en friche
- Carte n° 4 : Pédologie : MRC de Rivière-du-Loup

ANNEXE 3

- Figure n° 1 : Localisation des sites potentiels éoliens dans les MRC de Matane et de La Matapédia

TABLEAU 1 :	Classification des sols selon le système ARDA	8
TABLEAU 2 :	Portrait du secteur agricole de la MRC de Rivière-du-Loup en 2004	9
TABLEAU 3 :	Zonage agricole par municipalité en 2005	10
TABLEAU 4 :	Revenu agricole par production animale et par municipalité en 1997	11
TABLEAU 5 :	Revenu agricole par production animale et par municipalité en 2004	12
TABLEAU 6 :	Évolution des revenus, en pourcentage, entre 1997 et 2004	13
TABLEAU 7 :	Revenu agricole par production végétale et par municipalité en 1997	14
TABLEAU 8 :	Revenu agricole par production végétale et par municipalité en 2004	15
TABLEAU 9 :	Évolution des revenus, en pourcentage, entre 1997 et 2004	16
TABLEAU 10 :	Évolution des revenus agricoles totaux entre 1997 et 2004	17
TABLEAU 11 :	Évolution du nombre d'entreprises agricoles entre 1997 et 2004	18
TABLEAU 12 :	Entreprises agricoles déclarant une relève en 2004	19
TABLEAU 13 :	Productions animales par municipalité en 1997	20
TABLEAU 14 :	Productions animales par municipalité en 2004	21
TABLEAU 15 :	Productions végétales par municipalité en 1997	22
TABLEAU 16 :	Productions végétales par municipalité en 2004	23
TABLEAU 17 :	Superficie des peuplements d'érables dans la MRC de Rivière-du-Loup en 2004	24
TABLEAU 18 :	Nombre d'entailles par municipalité en 2004	25
TABLEAU 19 :	Répartition des emplois agricoles par municipalité en 2004	26
TABLEAU 20 :	Répartition des emplois agricoles, en nombre de semaines, en 2004	27
TABLEAU 21 :	Projets d'éoliennes dans le Bas-Saint-Laurent	28
TABLEAU 22 :	Critères et vocation des friches en 1996	30
TABLEAU 23 :	Superficie des friches à vocation agricole dans la MRC de Rivière-du-Loup en 1996	31
TABLEAU 24 :	Valeur des terres à l'hectare en 2005	33
TABLEAU 25 :	Marge produits sur débours 2005	36
TABLEAU 26 :	Budget pomme de terre de table	38
TABLEAU 27 :	Portrait économique du secteur agricole du Bas-Saint-Laurent	47
FIGURE 1 :	Localisation des sites potentiels éoliens dans les MRC de Matane et de La Matapédia	

Au fil du temps, les entreprises agricoles se sont adaptées aux conditions physiques, morphologiques et climatiques du territoire afin de dégager des espaces à cultiver. Les modes d'utilisation du sol évoluent. Ils sont de plus en plus influencés par des activités à caractère urbain, comme dans la plupart des MRC à caractère rural au Québec. Il s'ensuit un processus de changement où le milieu rural agricole fait l'objet d'une juxtaposition d'usages non agricoles comme le résidentiel, les gîtes, camping, pistes cyclables, activités récréotouristiques, etc., et ce, sans compter les usages d'utilités publiques comme de nouveaux liens routiers ou la reconfiguration ou reconstruction routière, l'implantation d'éoliennes et bien d'autres encore.

Or, dans tout cela, on oublie trop souvent que l'espace rural est aussi l'indispensable support à la production agricole. De ce fait, la multiplication d'usages autres qu'agricoles contribue à alimenter des frictions entre les différents usagers de ce territoire tant convoité. Certes, l'agriculture n'occupe plus la majorité de l'espace rural comme autrefois. Cependant, il ne faut pas occulter son importance au niveau socio-économique comme élément structurant dans bien des communautés rurales.

D'ailleurs, les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement (*décembre 2001*) font état de l'importance de protéger les milieux agricoles afin de les développer dans un contexte de développement durable d'une part, et de favoriser la cohabitation harmonieuse entre les différents usagers du territoire, d'autre part.

« Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités agricoles et aux exploitations en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique des régions² ».

Dans le contexte de l'implantation d'éoliennes dans la région du Bas-Saint-Laurent, nous estimons que les sites d'éoliennes et les éléments nécessaires au transport de cette énergie ne sont pas incompatibles avec les activités agricoles, en autant que l'appréciation de la pertinence des choix d'implantation des éoliennes et les enjeux de leur développement soient envisagés de manière globale et concourante aux contraintes normatives, réglementaires et légales, en vigueur, et davantage liés au développement du territoire et des activités agricoles.

² Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement, décembre 2001, page 12.

MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

« Portrait général »

D'une superficie³ de 1 304,57 km², la municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup est un vaste territoire entièrement municipalisé où l'on dénombre 13 municipalités. Les modes de tenure des terres est de propriété privée à 85 % et de propriété publique à 15 %. Les superficies forestières couvrent 65 % du territoire, les sols agricoles environ 27 %, les espaces urbanisés 6 %, et les zones aquatiques 2 % de l'ensemble du territoire.

➤ Cadre physiques⁴

Cette section présente une description très succincte du cadre géomorphologique de ce territoire. Le relief est façonné en deux grandes unités physiographiques : La première, la plaine littorale, forme une bande d'une largeur de 10 à 15 km parallèle au fleuve dont l'altitude passe de 3,5 à 180 mètres. La deuxième, le plateau appalachien ou massif des Appalaches, occupe la plus grande partie du territoire et l'altitude varie de 200 à 500 mètres. Entre ces deux grandes unités, s'intercale une zone de transition appelée le piedmont, où l'altitude varie de 100 à 300 mètres environ.

➤ Potentiel des sols agricoles⁵

Les sols agricoles affectés par l'implantation des éoliennes ont une grande valeur environnementale (*étude d'impact, rapport principal, point 8.1.2.2, page 67 de 241*). Ils sont composés de sédiments marins de granulométrie fine à moyenne (*argiles silteuses, sables et graviers littoraux*), ainsi que de sols argileux, sablo-graveleux et de tourbière (*étude pédologique, Rivière-du-Loup, annexe n° 2, carte n° 4*).

De façon générale, la plaine du littorale présente des sols à haut potentiel où les rendements agricoles sont les plus élevés, et rendent possibles une plus grande diversification des cultures. Les municipalités de Cacouna (*rangs 1 et 2*), Saint-Arsène (*rangs 3 et 4*), L'Isle-Verte (*rangs 1, 2 et 3*), Saint-Épiphanie (*rangs 4 et 5A*) et Saint-Modeste (*rangs 1, 2 et 3*) offrent ce potentiel agricole.

³ CPTAQ, rapport annuel 2004-2005, page 46.

⁴ Schéma d'aménagement et de développement, page 2-2.

⁵ Annexe 2 : Classification des sols (ARDA), carte n° 1.

▪ Restrictions des possibilités des sols

En se référant au classement des sols selon le système ARDA, qu'en est-il de ces contraintes qui peuvent restreindre les possibilités des sols pour les cultures? Plusieurs d'entre elles peuvent avoir un impact significatif comme la pierrosité, l'épaisseur du sol arable, le taux d'acidité dans les sols, un drainage naturel des terres imparfait voire mauvais à cause du relief et de l'imperméabilité des sols.

Dans ce contexte, rappelons que le potentiel des sols est la résultante de différents travaux à prendre en considération pour les rendre plus productifs dans les meilleures conditions possibles : défrichement, essouchement, épierrement, drainage, nivellement, amendements, etc. Voilà pourquoi les classes de sols, ainsi bonifiées, peuvent permuter selon les travaux réalisés; par exemple un sol de classe 4 pourrait en devenir un de classe 3, et ainsi de suite. Aussi, toutes les caractéristiques mentionnées dans le tableau, ne traduisent qu'une partie de la réalité d'aujourd'hui. D'où la nécessité, pour bien interpréter la classification des sols, de tenir compte des travaux réalisés au fil des ans.

Tableau 1 : Classification des sols selon le système ARDA

Classe	Caractéristiques	Superficie (ha)	Pourcentage
1	Sols ne comportant aucune limitation importante pour les cultures.	---	---
2	Sols comportant des limitations qui restreignent le choix des cultures.	---	---
3	Sols comportant des limitations modérément graves qui imposent des pratiques spéciales de conservation.	10 543	5,9
4	Sols comportant de graves limitations qui restreignent le choix des cultures.	30 291	17,0
5	Sols qui conviennent à la production de plantes fourragères vivaces susceptibles d'amélioration.	12 182	6,8
6	Sols inaptes à produire d'autres plantes que des plantes fourragères vivaces et non susceptibles d'amélioration.	---	---
7	Sols inaptes pour la culture et pour les plantes fourragères vivaces	55 135	30,9
O	Sols organiques	20 058	11,3

* Voir détails en annexe, carte n° 1.

Ces contraintes ne sont pas nécessairement des freins au développement des productions animales et cultures fourragères : 77 % des recettes agricoles annuelles proviennent des productions animales. Par contre, ces contraintes ont un impact sur les productions céréalières et les grandes cultures.

➤ Valeurs climatiques⁶

Le climat de la MRC est de type continental humide froid. La présence du fleuve Saint-Laurent influence grandement le climat de la zone côtière. Les températures estivales sont plus fraîches sur le littoral qu'ailleurs sur le territoire. Par contre, l'hiver est moins rigoureux en bordure du littoral. Les étés sont donc chauds et courts. Les précipitations moyennes annuelles sont légèrement inférieures à 1 000 millimètres. Les vents dominants proviennent du sud-ouest, nord-ouest et nord-est. La saison de végétation varie entre 160 et 170 jours allant de la mi-mai à la mi-octobre. Le nombre de degrés-jours oscille entre 1 220 et 1 440 selon l'altitude.

➤ Données agricoles sommaires⁷

Suite à la dernière période d'enregistrement, en 2004, le MAPAQ a recensé 285 entreprises agricoles. Près de 77 % des recettes annuelles proviennent des productions animales (*ovine 3 %, bovine 5 %, porcine 7 %, laitière 62 %*) et 23 % pour les productions végétales (*acériculture 2 %, boisé 3 %, fruits et légumes 5 %, céréales 8 %*). Il est clairement observable que la production laitière est de loin celle qui est la plus importante dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Tableau 2 : Portrait du secteur agricole de la MRC de Rivière-du-Loup en 2004

Nombre d'entreprises	Recettes totales (\$)	Estimé actif total (\$)	Total taxes municipales (\$)
285	44,2 millions	233 millions	842 665

Source : MAPAQ, 2004

Les activités agricoles associées au portrait présenté dans le tableau 2 se retrouvent, de façon plus détaillée, dans l'annexe 1.

⁶ Source : Schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup, page 2-7.

⁷ MAPAQ, portrait agroalimentaire de la MRC de Rivière-du-Loup, annexe 1.

PORTRAIT AGRICOLE PAR MUNICIPALITÉ

La MRC de Rivière-du-Loup compte pas moins de 32 988 habitants dispersés dans 13 municipalités possédant chacune une zone agricole. De fait, la zone agricole décrétée représente environ 62 % du territoire loutervien; de cette superficie les entreprises agricoles en occupent 52 %.

Tableau 3 : Zonage agricole par municipalité en 2005⁸

MRC de Rivière-du-Loup

Municipalité	Superficie Municipalité (km ²)	Zonage agricole (km ²)	Pourcentage
L'Isle-Verte	129,04	128,05	99,2
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	11,81	---	0,0
Notre-Dame-du-Portage	39,56	33,38	84,4
Rivière-du-Loup	83,39	62,35	74,8
Saint-Antonin	176,17	63,8	36,2
Saint-Arsène	71,01	70,31	99,0
Saint-Cyprien	140,07	87,17	62,2
Saint-Épiphane	82,36	74,36	90,3
Saint-Francois-Xavier-de-Viger	112,06	23,84	21,3
Cacouna	62,49	57,09	91,4
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	198,57	93,42	47,0
Saint-Modeste	112,15	44,1	39,3
Saint-Paul-de-la-Croix	85,89	68,47	79,7
Total de la MRC	1 304,57	806,34	61,8

Source : CPTAQ, découpage géomatique, GIRMA.

Comme nous allons le démontrer, l'agriculture constitue un pilier socio-économique important pour soutenir l'économie locale et représente un apport structurant pour chacune des communautés. Soulignons, qu'entre 1997 et 2004, le nombre d'entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ est demeuré relativement stable passant de 284 à 283. (Voir détail au tableau 11).

⁸ Zonage agricole, voir carte n° 3.

➤ **Recettes agricoles annuelles⁹**

A. Productions animales

Nous allons mettre par comparaison les tableaux 4 et 5, afin de présenter l'évolution des revenus agricoles par production animale sur une période qui s'étend de 1997 à 2004.

Tableau 4 : Revenu agricole par production animale et par municipalité en 1997

Municipalité	Revenu agricole (\$)				
	Bovin laitier	Production porcine	Bovin de boucherie	Autres productions animales*	Total productions animales
L'Isle-Verte	5 368 785	1 474 968	260 450	485 034	7 589 237
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs					0
Notre-Dame-du-Portage	204 235		32 378		236 613
Rivière-du-Loup	1 415 735		387 606	126 331	1 929 672
Saint-Antonin	325 826		162 046	112 988	600 860
Saint-Arsène	5 094 856	30 000	144 661	5 928	5 275 445
Saint-Cyprien	1 447 524		92 674	31 472	1 571 670
Saint-Épiphane	1 535 238	162 064	421 499	168 278	2 287 079
Saint-Francois-Xavier-de-Viger			9 627		9 627
Cacouna	2 918 815		1 363 522	280 782	4 563 119
Saint-Hubert	1 616 284	674 426	594 652	1 550	2 886 912
Saint-Modeste	772 092		6 149	35 913	814 154
Saint-Paul-de-la-Croix	908 343	35 630	96 692	113 046	1 153 711
Total MRC	21 607 733	2 377 088	3 571 956	1 361 322	28 918 099

* Autres productions regroupant différentes productions animales de 3 unités et moins. (Voir note 10)

⁹ Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des entreprises agricoles 1997 et 2004.

Tableau 5 : Revenu agricole par production animale et par municipalité en 2004

Municipalité	Revenu agricole (\$)				
	Bovin laitier	Production porcine	Bovin de boucherie	Autres productions animales ¹⁰	Total productions animales
L'Isle-Verte	6 694 846	175 111	338 784	749 298	7 958 039
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs					
Notre-Dame-du-Portage	293 325		24 735	26 999	345 059
Rivière-du-Loup	1 936 616		306 033	25 344	2 267 993
Saint-Antonin	222 300		183 875	280 051	686 226
Saint-Arsène	6 958 682	300 167	88 389	298 929	7 646 167
Saint-Cyprien	1 599 907		128 409	134 655	1 862 971
Saint-Épiphane	2 311 102	526 215	505 247	361 162	3 703 726
Saint-Francois-Xavier-de-Viger					0
Cacouna	3 226 588		67 254	286 706	3 580 548
Saint-Hubert	1 664 014	180 066	372 988	98 158	2 315 226
Saint-Modeste	1 680 340			42 053	1 722 393
Saint-Paul-de-la-Croix	764 645		121 434	133 108	1 019 187
Total MRC	27 352 365	1 181 559	2 137 148	2 436 463	33 107 535

* Autres productions regroupant différentes productions animales de 3 unités et moins.

On observe que, durant la période de 1997 à 2004, les revenus totaux des productions animales sont de 14,5 %. C'est principalement la catégorie autres productions qui a contribué à cette hausse par un accroissement des revenus de 79,0 %, suivie de la production laitière avec 26,6 % pour la même période de référence. En ce qui concerne la production porcine, elle a subi un net recul de ses revenus de 50,3 % suivie de la production bovine avec 40,2 %.

¹⁰ Afin de préserver la confidentialité des données, le nombre d'unités de production est additionné avec d'autres productions quand le nombre est moins de 3 unités.

▪ **Impact des revenus des productions animales par municipalité**

Le tableau suivant illustre l'évolution des revenus provenant des productions animales pour la période s'étendant de 1997 à 2004. Ces pourcentages résultent de la comparaison des tableaux 4 et 5.

Tableau 6 : Évolution des revenus en pourcentage entre 1997 et 2004

Municipalité	Revenus (%)	
	Bovins laitiers	Productions animales
L'Isle-Verte	24,7	4,9
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		
Notre-Dame-du-Portage	43,6	45,8
Rivière-du-Loup	36,8	17,5
Saint-Antonin	-31,8	14,2
Saint-Arsène	36,6	44,9
Saint-Cyprien	10,5	18,5
Saint-Épiphane	50,5	61,9
Saint-Francois-Xavier-de-Viger		-100,0
Cacouna	10,5	-21,5
Saint-Hubert	3,0	-19,8
Saint-Modeste	117,6	111,6
Saint-Paul-de-la-Croix	-15,8	-11,7
Total entre 1997 et 2004		14,5

Il ressort, à la lecture de ce tableau, que c'est dans la municipalité de Saint-Modeste où les revenus générés par la production laitière ont le plus augmenté. À contrario, la municipalité de Saint-Antonin a connu un net recul des revenus de la production laitière entre 1997 et 2004.

En ce qui concerne les revenus totaux provenant des productions animales, la municipalité de Saint-Modeste se démarque avec une hausse totale de 111,6 %. Par contre, pour la même période, la municipalité de Saint-François-de-Viger accuse une perte de revenu de 100 % résultant de la disparition de la seule production animale qu'elle avait sur son territoire : la production bovine.

B. Productions végétales

Comme pour les productions animales, nous allons présenter l'évolution des revenus provenant des productions végétales pour la période de 1997 à 2004.

Tableau 7 : Revenu agricole par production végétale et par municipalité en 1997

Municipalité	Revenu agricole (\$)				
	Céréales	Fruits et légumes	Acériculture	Autres ¹¹ productions végétales*	Total productions végétales
L'Isle-Verte	258 142	445 023	28 732	82 677	814 574
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs					
Notre-Dame-du-Portage	63 000	117 000		77 852	257 852
Rivière-du-Loup	117 484	211 822		50 107	379 413
Saint-Antonin	24 100		12 191	130 491	166 782
Saint-Arsène	716 635	801 707		101 296	1 619 638
Saint-Cyprien	1 900		513 634	233 388	748 922
Saint-Épiphanie	56 217	10 028		129 868	196 113
Saint-François-Xavier-de-Viger				97	97
Cacouna	168 803	142 110		61 958	372 871
Saint-Hubert	32 389		124 047	387 059	543 495
Saint-Modeste	556	1 158	1 545		3 259
Saint-Paul-de-la-Croix	56 861		7 000	101 635	165 496
Total MRC	1 496 087	1 728 848	687 149	1 356 428	5 268 512

* Autres productions regroupant différentes productions animales de 3 unités et moins.

¹¹ Idem note 10.

Tableau 8: Revenu agricole par production végétale et par municipalité en 2004

Municipalité	Revenu agricole (\$)				
	Céréales	Fruits & légumes	Acériculture	Autres ¹² productions végétales	Total productions végétales
L'Isle-Verte	942 957	329 428	25 732	695 828	1 993 945
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs					
Notre-Dame-du-Portage	83 637	194 142		136 655	414 434
Rivière-du-Loup	318 357	525 388	564	314 566	1 158 875
Saint-Antonin	81 716		15 855	209 922	307 493
Saint-Arsène	892 940	958 871	68 285	190 074	2 110 170
Saint-Cyprien	113 368		627 967	163 368	904 703
Saint-Épiphane	371 435	7 838		94 069	473 342
Saint-François-Xavier-de-Viger			11 000	2 750	13 750
Cacouna	495 978		40 469	73 053	609 500
Saint-Hubert	114 964		258 139	346 159	719 262
Saint-Modeste	82 577	64 996	378	35 867	183 818
Saint-Paul-de-la-Croix	95 583		14 041	84 644	194 268
Total pour la MRC	3 593 512	2 080 663	1 062 430	2 346 955	9 083 560

* Autres productions regroupant différentes productions animales de 3 unités et moins.

Le fait dominant, en ce qui concerne les revenus totaux des productions végétales entre 1997 et 2004, est qu'ils ont augmenté de 72,4 %. Cette hausse est principalement attribuable à un accroissement de 140,2 % des revenus provenant des céréales, de 73,0 % des autres productions végétales, 54,6 % de l'acériculture et de 20,3 % des fruits et légumes.

▪ Impact des revenus des productions végétales par municipalité

Le tableau suivant fait état de l'évolution des revenus générés par les productions végétales entre 1997 et 2004. Le calcul des pourcentages résulte de la comparaison des tableaux 7 et 8.

¹² Idem note 10.

Tableau 9 : Évolution des revenus, en pourcentage, entre 1997 et 2004

Municipalité	Revenus (%)	
	Céréales	Productions végétales
L'Isle-Verte	265,3	144,8
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		
Notre-Dame-du-Portage	32,8	60,7
Rivière-du-Loup	171,0	205,4
Saint-Antonin	239,1	84,4
Saint-Arsène	24,6	30,3
Saint-Cyprien	5866,7	20,8
Saint-Épiphane	560,7	141,4
Saint-Francois-Xavier-de-Viger		14 075,3
Cacouna	193,8	63,5
Saint-Hubert	254,9	32,8
Saint-Modeste	14 752,0	5 540,3
Saint-Paul-de-la-Croix	68,1	17,4
Total entre 1997 et 2004		72,4

La hausse des revenus tirés de la production des céréales indique un fort accroissement des superficies cultivées pour les céréales, donc c'est une façon de profiter du potentiel des sols pour ces types de cultures annuelles.

Aussi, il résulte de ce tableau que la municipalité de Saint-Modeste a connu une progression fulgurante des revenus provenant des céréales, suivi de Saint-Cyprien. Cependant, la municipalité de Sainte-François-Xavier-de-Viger affiche la plus forte augmentation des revenus provenant des productions végétales, principalement de l'acériculture, suivi de Saint-Modeste.

C. Revenus agricoles totaux par municipalité

En résumé, l'impact économique de l'agriculture par municipalité dans la MRC de Rivière-du-Loup est extrêmement important.

Tableau 10: Évolution des revenus agricoles totaux entre 1997 et 2004

Municipalité	1997			2004			Entre 1997-2004 % écart Revenu total
	Revenu agricole (\$)			Revenu agricole (\$)			
	Productions animales	Productions végétales	Revenu total	Productions animales	Productions végétales	Revenu total	
L'Isle-Verte	7 589 237	814 574	8 403 811	7 958 039	1 993 945	9 951 984	18,4
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs							
Notre-Dame-du-Portage	236 613	257 852	494 465	345 059	414 434	759 493	53,6
Rivière-du-Loup	1 929 672	379 413	2 309 085	2 267 993	1 158 875	3 426 868	48,4
Saint-Antonin	600 860	166 782	767 642	686 226	307 493	993 719	29,5
Saint-Arsène	5 275 445	1 619 638	6 895 083	7 646 167	2 110 170	9 756 337	41,5
Saint-Cyprien	1 571 670	748 922	2 320 592	1 862 971	904 703	2 767 674	19,3
Saint-Épiphane	2 287 079	196 113	2 483 192	3 703 726	473 342	4 177 068	68,2
Saint-François-Xavier-de-Viger	9 627	97	9 724		13 750	13 750	41,4
Cacouna	4 563 119	372 871	4 935 990	3 580 548	609 500	4 190 048	-15,1
Saint-Hubert	2 886 912	543 495	3 430 407	2 315 226	719 262	3 034 488	-11,5
Saint-Modeste	814 154	3 259	817 413	1 722 393	183 818	1 906 211	133,2
Saint-Paul-de-la-Croix	1 153 711	165 496	1 319 207	1 019 187	194 268	1 213 455	-8,0
Total pour la MRC	28 918 099	5 268 512	34 186 611	33 107 535	9 083 560	42 191 095	
Pourcentage d'écart avec 1997 pour la MRC				14,5 %	72,4 %	23,4 %	

Si l'on se réfère à l'évolution des revenus totaux, productions animales et végétales confondues, on note que la municipalité de Saint-Modeste affiche la plus forte augmentation, avec 133,2 %. Par contre, la municipalité de Cacouna présente une baisse de 15,1 % des revenus agricoles. Par comparaison, en ce qui concerne les revenus totaux générés à l'échelle de la MRC, on observe une augmentation de 23,4 % en 2004 par rapport à 1997.

➤ Potentiel agricole par municipalité¹³

Pour bien illustrer ce propos, nous allons passer en revue les principaux éléments qui constituent le potentiel agricole par municipalité. Pour ce faire, nous traiterons à la fois de l'évolution du nombre d'entreprises agricoles, des productions animales et végétales par municipalité entre les années 1997 à 2004.

Tableau 11 : Évolution du nombre d'entreprises agricoles entre 1997 et 2004

Municipalité	1997				2004				Écart en % entre 1997-2004 du nombre d'entreprises
	Nombre d'entreprises agricoles				Nombre d'entreprises agricoles				
	Total	Compagnie	Propriétaire unique	Société	Total	Compagnie	Propriétaire unique	Société	
L'Isle-Verte	53	11	20	22	50	17	11	22	-5,7
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs					1		1		100,0
Notre-Dame-du-Portage	8	2	6		7	2	5		-12,5
Rivière-du-Loup	25	6	15	4	24	9	11	4	-4,0
Saint-Antonin	14	1	6	7	14	2	7	5	0,0
Saint-Arsène	56	17	21	18	56	23	16	17	0,0
Saint-Cyprien	25	7	15	3	30	13	13	4	20,0
Saint-Épiphane	27	3	19	5	25	5	14	6	-7,4
Saint-Francois-Xavier-de-Viger	1		1		1		1		0,0
Cacouna	21	9	9	3	23	11	8	4	9,5
Saint-Hubert	28	6	16	6	26	6	15	5	-7,1
Saint-Modeste	10	1	6	3	13	3	4	6	30,0
Saint-Paul-de-la-Croix	16	4	9	3	13	2	7	4	-18,8
Total pour la MRC	284	67	143	74	283	93	113	77	

¹³ Idem note 9.

Le fait marquant, de ce tableau, demeure la relative stabilité du nombre total d'entreprises entre 1997 et 2004. On peut voir une hausse marquée de 39 % du nombre total de compagnie et de 4,05 % pour celui des sociétés. Toutefois, en ce qui concerne le statut de propriétaire unique, leur nombre accuse un recul de 21 % à l'échelle de la MRC de Rivière-du-Loup. Eu égard au nombre d'entreprises agricoles par municipalité, on constate une augmentation dans 8 des 13 municipalités qui composent la MRC.

▪ **Relève en agriculture**

Suite à la dernière période d'enregistrement des entreprises agricoles, en 2004, les productrices et producteurs agricoles ont déclaré avoir une relève potentielle. Comme le tableau l'indique, 71 entreprises agricoles affirment avoir une relève potentielle.

Tableau 12 : Entreprises agricoles déclarant avoir une relève en 2004

Municipalité	Propriétaire				Déclarant avoir de la relève
	Nombre d'entreprises agricoles	Âge moyen	Âge du plus vieux	Âge du plus jeune	
L'Isle-Verte	50	43,9	78	25	11
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	1	32	32	32	
Notre-Dame-du-Portage	7	51	68	35	1
Rivière-du-Loup	24	52,2	72	25	5
Saint-Antonin	14	50	68	33	2
Saint-Arsène	56	47,8	78	24	18
Saint-Cyprien	30	48,6	74	32	7
Saint-Épiphane	25	48,3	79	27	6
Saint-Francois-Xavier-de-Viger	1	62	62	62	
Cacouna	23	47,4	75	22	7
Saint-Hubert	26	49	76	27	7
Saint-Modeste	13	45,5	70	27	4
Saint-Paul-de-la-Croix	13	50,6	73	34	3
Total MRC	283	48,3	72	22	71

Les données extraites des fiches d'enregistrement des entreprises agricoles, en 2004, montrent que la moyenne d'âge des productrices et producteurs agricoles propriétaires de l'entreprise se situe à 48,3 ans sur l'ensemble du territoire de la MRC. Si l'on regarde l'âge moyen par municipalité, on constate peu d'écart. On remarque que la majorité des entreprises agricoles déclarent avoir de la relève. C'est dans les municipalités de Saint-Arsène et de L'Isle-Verte où elle est la plus abondante.

D) Productions animales¹⁴

Nous allons brosser un portrait de l'évolution des productions animales par municipalité pour la période se situant entre 1997 et 2004.

Tableau 13 : Productions animales par municipalité en 1997

Municipalité	Productions animales (nombre de têtes)				
	Bovins de boucherie	Bovins laitiers	Ovins	Production porcine	Autres productions animales
L'Isle-Verte	401	2 604	124	7 248	157 804
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs					
Notre-Dame-du-Portage	68	97	64		2
Rivière-du-Loup	718	795	582		214
Saint-Antonin	313	143	929	38	184
Saint-Arsène	233	2 972	42	1 100	84
Saint-Cyprien	274	711	268	2	12
Saint-Épiphane	623	887	495	1 655	118
Saint-Francois-Xavier-de-Viger	14				
Cacouna	1 075	1 403	263		6 849
Saint-Hubert	572	1 000		9 373	125
Saint-Modeste	16	516			35 536
Saint-Paul-de-la-Croix	223	599		132	160
Total pour la MRC	4 530	11 727	2 767	19 548	201 088

Autres productions animales (chevaux, veaux lourds, volailles et autres animaux) : voir note 10.

¹⁴ Idem note 9.

Tableau 14 : Productions animales par municipalité, en 2004

Municipalité	Productions animales (nombre de têtes)				
	Bovin de boucherie	Bovin laitier	Ovin	Production porcine	Autres productions animales*
L'Isle-Verte	799	2 634	1 227	3 855	185
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs			54		
Notre-Dame-du-Portage	119	118	306		
Rivière-du-Loup	798	837	137		17
Saint-Antonin	174	102	1 845		5
Saint-Arsène	432	2 752	1 465	5 500	58
Saint-Cyprien	240	673	1 685		
Saint-Épiphane	1 295	941	1 768	6 412	72
Saint-Francois-Xavier-de-Viger				3 200	
Cacouna	176	1 251	102		14 221
Saint-Hubert	1 021	794	317	8 600	
Saint-Modeste	49	563		30	432
Saint-Paul-de-la-Croix	205	464	835		175
Total pour la MRC	5 308	11 129	9 741	27 597	15 165

* Autres productions animales (chevaux, veaux lourds, volailles et autres animaux) : voir note 10.

En ce qui concerne le domaine des productions animales, on constate, en comparant les tableaux 13 et 14, une augmentation de 252,0 % du nombre de têtes en production ovine à l'échelle de la MRC. La production porcine a connu une hausse de 41,2 %, tout comme les bovins de boucherie avec 17,2 %.

Si on reprend l'analyse par municipalité, toujours en comparant les tableaux 13 et 14, on remarque un accroissement de 107,9 % du nombre de têtes pour les bovins de boucherie à Saint-Épiphane, 99,3 % à L'Isle-Verte et 78,5 % à Saint-Hubert. Pour ce qui est des bovins laitiers, on observe une diminution du nombre de têtes de 29,1 % à Saint-Paul-de-la-Croix, 24,1 % à Saint-Cyprien et 20,6 % à Saint-Hubert, mais on remarque une croissance de 42,2 % à Notre-Dame-du-Portage. En ce qui a trait à la production ovine, le nombre de têtes s'est accru de 6 974 à l'échelle de la MRC. Il en va de même dans plusieurs municipalités : L'Isle-Verte (1 103 têtes), Saint-Antonin (916 têtes), Saint-Arsène (1 423 têtes), Saint-Cyprien (1 417 têtes), Saint-Épiphane (1 273 têtes) et Saint-Paul-de-la-Croix (835 têtes).

E) Productions végétales¹⁵

Comme pour les productions animales, nous allons dresser un portrait montrant l'évolution des productions végétales par municipalité de 1997 à 2004.

Tableau 15 : Productions végétales par municipalité en 1997

Municipalité	Productions végétales (superficie en hectare)				
	Céréales et protéagineux	Fourrages	Pâturages	Fruits & légumes	Autres superficies cultivées
L'Isle-Verte	1 809,9	3 212,0	385,0	86,6	3,1
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs					
Notre-Dame-du-Portage	113,2	327,8	56,0	39,6	13,0
Rivière-du-Loup	483,5	1 499,5	419,3	59,1	30,0
Saint-Antonin	108,7	603,4	126,3		11,8
Saint-Arsène	1365,6	3 113,4	291,8	151,8	12,1
Saint-Cyprien	417,0	1 188,8	411,6		52,0
Saint-Épiphane	487,4	1 774,1	310,4	4,0	4,0
Saint-Francois-Xavier-de-Viger	0,0	33,2	20,8		
Cacouna	722,4	1 731,0	181,4	39,7	3,0
Saint-Hubert	624,0	1 829,0	254,9	1,5	6,0
Saint-Modeste	139,8	494,4	105,7	2,8	
Saint-Paul-de-la-Croix	331,1	1 266,1	225,1		
Total pour la MRC	6 602,6	17 072,7	2 788,3	385,1	135,0

¹⁵ Idem note 9.

Tableau 16 : Production végétales par municipalité, en 2004

Municipalité	Productions végétales (superficie en hectare)					Écart (%) entre 1997 et 2004	
	Céréales et protéagineux	Fourrages	Pâturages	Fruits et légumes	Autres superficies cultivées	Céréales	Fourrages
L'Isle-Verte	2 172,3	3 209,0	126,1	149,8	10,8	20,0	-0,1
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs			4,0				
Notre-Dame-du-Portage	305,2	616,9	69,4	24,8	12,6	169,6	88,2
Rivière-du-Loup	554,2	927,2	148,6	41,0	6,0	14,6	-38,2
Saint-Antonin	397,4	583,4	47,4			265,6	-3,3
Saint-Arsène	1 397,9	2 546,7	121,8	126,1	21,8	2,4	-18,2
Saint-Cyprien	569,9	1 238,3	287,9			36,7	4,2
Saint-Épiphane	857,7	1 722,1	105,7		15,9	76,0	-2,9
Saint-Francois-Xavier-de-Viger	32,1	163,9					393,7
Cacouna	1 359,1	1 641,6	39,0	42,5	6,6	88,1	-5,2
Saint-Hubert	606,2	1 544,1	178,9		5,0	-2,9	-15,6
Saint-Modeste	586,5	761,4	27,1	12,8	18,4	319,5	54,0
Saint-Paul-de-la-Croix	301,5	739,6	150,5	10,0		-8,9	-41,6
Total pour la MRC	9 140,0	15 694,2	1 306,4	407,0	97,1		

À l'échelle de la MRC, on note une hausse de 38,4 % entre 1997 et 2004 de la production de céréales et protéagineux. Toutefois, on observe une diminution de 53,1 % au niveau de la superficie consacrée aux pâturages et de 8,1 % pour celle relative à la production des fourrages. En ce qui a trait à l'agriculture biologique, il est intéressant de noter qu'on la retrouve dans les 5 municipalités suivantes : Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Saint-Arsène, Saint-Cyprien et Cacouna. Ainsi au total, on compte en superficie vouée au biologique, 212,5 hectares consacrés à la production de céréales, 478,6 hectares pour les fourrages et 72,7 hectares pour les pâturages.

F) Production acéricole¹⁶

C'est un secteur agricole qui a connu, depuis 1990, une croissance éclatante. Depuis 1997, le nombre d'entreprises enregistrées au MAPAQ est passé de 34 à 46 en 2004. Mais ce qui retient le plus l'attention c'est l'accroissement du nombre d'entailles exploitées, passant de 155 800 en 1997 à 385 100 en 2004.

Sur le territoire de la MRC, on retrouve différents peuplements d'érables dans un ensemble de massifs disséminés un peu partout. Pour bien illustrer ce propos, le tableau suivant fait état des superficies selon les types de peuplements d'érables et, également, des superficies d'érablières plus grandes que 4 hectares en vertu de la définition d'une érablière proposée dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

« **érablière** : un peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de quatre hectares (*chapitre 1, article 1, alinéa 7°*) ».

Tableau 17 : Superficie des peuplements d'érables dans la MRC de Rivière-du-Loup, en 2004

Type de peuplement	Superficie (hectare)	Érablière Superficie > 4 hectares
Érable rouge	2 247,1	2 224,9
Érable à sucre	2 912,0	2 789,5
Sous total	5 159,1	5 014,4
Érable à bouleaux jaunes	1 046,2	1 011,9
Érable à bouleaux blancs	346,7	330,6
Sous total	1 392,9	1 342,5
Total pour la MRC	6 552,0	6 356,9

Source : MRNP, carte écoforestière, découpage GIRMA (voir annexe 2; carte n° 2).

Ce tableau illustre bien que, sur le territoire de la MRC, on retrouve un ensemble de massifs d'érables totalisant 6 552 hectares dont une superficie de 5 159 hectares d'érables rouges et d'érables à sucre. Cependant, si l'on ne tient compte que des érablières d'une superficie de 4 hectares et plus, on obtient un total de 6 367 hectares à l'échelle de la MRC.

¹⁶ Idem note 7.

L'analyse par municipalité montre que le plus grand nombre d'entailles exploitées se retrouve dans la municipalité de Saint-Cyprien, suivi de Saint-Hubert. On remarque la même tendance pour les superficies d'érablières avec respectivement 623 et 337,8 hectares en 2004.

Tableau 18 : Nombre d'entailles par municipalité en 2004

Municipalité	Superficie ha	Nombre d'entailles exploitées	Potentiel de l'érablière
Saint-Cyprien	623,0	154 900	176 300
Saint-Hubert	337,8	83 800	93 300
Saint-Antonin	26,9	4 800	7 700
Saint-Modeste	10,0	1 500	2 500
Saint-Francois-Xavier-de-Viger	30,0	7 200	8 200
Saint-Paul-de-la-Croix	33,0	1 700	9 400
L'Isle-Verte	13,0	3 400	4 500
Cacouna	24,5	8 700	9 200
Saint-Arsène	18,5	5 900	7 200
Rivière-du-Loup	16,4	1 700	5 500
Total pour la MRC	1 133,1	273 600	323 800

Soulignons que c'est dans la municipalité de Saint-Cyprien que l'on retrouve de la production acéricole biologique avec une superficie de 55,7 hectares, et le nombre d'entailles exploitées totalise 12 200, tandis que le potentiel de l'érablière se chiffre également à 12 200.

➤ Emploi dans l'agriculture locale¹⁷

L'agriculture, dans la MRC de Rivière-du-Loup, crée environ 1 295 emplois directs. Plusieurs organismes et entreprises de service gravitent autour des entreprises agricoles. On estime à plus de 140 le nombre d'emplois, à plein temps, générés par celles-ci. En somme, peu importe le territoire de référence, la MRC ou la municipalité, l'économie régionale ou locale profite grandement des activités agricoles.

¹⁷ Idem note 9.

Tableau 19 : Répartition des emplois agricoles par municipalité, en 2004

Municipalité	Main-d'œuvre familiale (père, mère, frère, sœur, etc.)	Salariés		de 30 à 39 semaines	
	Nombre	Nombre	Heures travaillées	Nombre	Heures travaillées
L'Isle-Verte	135	9	10 900		
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	1				
Notre-Dame-du-Portage	15				
Rivière-du-Loup	51	15	28 650	9	12 355
Saint-Antonin	24	1	500		
Saint-Arsène	144	10	21 000	2	2 975
Saint-Cyprien	67	1	3 000	4	4 830
Saint-Épiphane	65	5	7 100		
Saint-Francois-Xavier-de-Viger	1				
Cacouna	53	5	8 000	2	3 150
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	72	3	4 250	2	2 450
Saint-Modeste	29	1	2 000		
Saint-Paul-de-la-Croix	32				
Total pour la MRC	689	50	85 400	19	25 760

Même s'il faut être prudent avec ce genre de statistique, ce tableau montre toute l'importance de la main-d'œuvre familiale par rapport aux autres types d'emplois. Ceci est d'autant plus évident dans les municipalités de Saint-Arsène et de L'Isle-Verte.

Tableau 20 : Répartition des emplois agricoles, en nombre de semaines, en 2004

Municipalité	moins de 5 semaines		de 5 à 9 semaines		de 10 à 19 semaines		de 20 à 29 semaines	
	Nombre	Heures travaillées	Nombre	Heures travaillées	Nombre	Heures travaillées	Nombre	Heures travaillées
L'Isle-Verte	107	12 535	5	1 400	20	11 625	4	4 100
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs								
Notre-Dame-du-Portage	4	600	1	315	1	675		
Rivière-du-Loup	84	10 020	4	1 015	20	14 550	11	11 500
Saint-Antonin					2	1 350	1	375
Saint-Arsène	107	9 306	86	21 840	8	4 875	3	3 250
Saint-Cyprien	8	960	1	350	4	2 700	2	2 250
Saint-Épiphane	5	300	1	210	3	1 350	3	3 088
Saint-François-Xavier-de-Viger								
Cacouna	4	180	3	780	2	1 350	1	1 000
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	6	432	10	2 800	2	1 275	1	1 000
Saint-Modeste	5	600			2	1 200		
Saint-Paul-de-la-Croix	5	360	2	385			2	2 000
Total pour la MRC	335	35 293	113	29 095	64	40 950	28	28 563

Il va sans dire que le nombre d'emplois créés en agriculture, par municipalité, est tributaire du nombre d'entreprises agricoles présentées et de leur taille. Aussi, lorsque l'on analyse les résultats du tableau 20, on comprend qu'il suggère que ce type de main-d'œuvre demeure une composante importante pour assurer le dynamisme de l'agriculture locale.

ÉOLIENNES ET CONTRAINTES SUR L'ESPACE AGRICOLE

Le Gouvernement a la ferme volonté de développer une filière éolienne industrielle en misant sur le potentiel éolien du Québec. Si l'on se réfère au document préparé par Hélimax Énergie inc.¹⁸, le tableau 5-1 montre bien que le plus fort potentiel éolien se retrouve dans le Nord-du-Québec, suivie de la Côte-Nord. La région du Bas-Saint-Laurent fait bonne figure en se classant au 4^e rang des 17 régions du Québec, avec un potentiel de 21 604 MW. Fait à noter, c'est dans l'Est du Québec que se sont réalisés les premiers projets. Le déploiement des projets d'éoliennes, comme en témoignent les cinq projets suivants, a vraiment débuté dans le Bas-Saint-Laurent.

Tableau 21 : Projets d'éoliennes dans le Bas-Saint-Laurent

Promoteur	Projet	Nombre d'éoliennes	Hauteur (m)	Capacité	Puissance installée	Remarques
Société en commandite Kilowatt Gaspé	Le Nordais	57	55	750 KW	43 MW	Réalisé en 1999
Cartier énergie éolienne	Baie-des-Sables/ Métis-sur-Mer	73	80	1,5 MW	109,5 MW	En phase de construction
Northland Power inc.	Saint-Ulric/ Saint-Léandre	100	80	1,5 MW	105 MW	À venir
AXOR*	Matane	50 ou 25	80	1,5 à 3 MW	75 MW	À venir
Skypower	Rivière-du-Loup	134	80	1,5 MW	201 MW	À venir

* Le nombre d'éoliennes installées est tributaire de la capacité de l'éolienne qui sera retenue par le promoteur (1,5 ou 3 MW).

À la lumière du tableau, on s'aperçoit que les parcs varient en nombre d'éoliennes (25 à 100), en taille (55 à 80 mètres de hauteur), en puissance installée (750 KW à 3 MW) et la somme des éoliennes en production se chiffrera entre 389 et 414, le cas échéant. À cet égard, la figure 1, en annexe 3, présente la répartition des sites potentiels d'éoliennes dans les MRC de Matane et de La Matapédia.

Même si la population, en général, endosse l'utilisation de cette source d'énergie, l'installation d'éoliennes sur le territoire vient heurter directement les communautés visées par ce type de projet. Plusieurs d'entre elles estiment que le développement se fait de façon envahissante et anarchique. D'ailleurs, il suscite de plus en plus de critiques autant dans le monde agricole que dans les municipalités et les **MRC** (*Municipalité régionale de comté*) concernés par ce type de projet. À ce sujet, la plupart des **MRC** du Bas-Saint-Laurent ont adopté un **RCI** (*règlement de contrôle intérimaire*) pour encadrer l'implantation d'éoliennes sur leur territoire. En résumé, le RCI spécifie des zones où l'implantation d'éoliennes est interdite. Il indique des distances minimales à respecter à l'égard des routes, des sites patrimoniaux, touristiques et des habitations.

¹⁸ Inventaire du potentiel éolien exploitable au Québec réalisé pour le MRNF, 2005.

➤ Réduction des superficies agricoles

Skypower, promoteur du projet « Terra-Vents » de 350 millions de dollars, souhaite implanter un parc de 134 éoliennes de 1,5 MW chacune. Les éoliennes seront disséminées dans les quatre municipalités suivantes : L'Isle-Verte, Cacouna, Saint-Arsène et Saint-Épiphanie. Comme nous l'avons spécifié en première partie (*potentiel des sols agricoles*), les sols de ces municipalités ont les rendements agricoles les plus élevés et rendent possibles une plus grande diversification des cultures. D'ailleurs, le promoteur reconnaît que le projet s'implantera dans des sols ayant une grande valeur environnementale¹⁹. Dans la zone d'étude, les terres agricoles représentent quelque 12 422 hectares, dont 87 seront directement sollicités pour la réalisation du projet : 21 hectares pour les sites d'éoliennes et 66 hectares pour les chemins d'accès qui nécessiteront 48,9 km de nouveaux chemins de 6,7 mètres de largeur avec une emprise totale de 15 mètres.

➤ Drainage souterrain altéré

Dans la MRC, les terres ont été entièrement et, selon le cas, partiellement drainées. Dans la plaine du littoral, des travaux de drainage systématique ont été principalement effectués dans les terres argileuses de Cacouna, L'Isle-Verte, Saint-Arsène et Saint-Épiphanie. Les coûts actualisés pour l'installation d'un système de drainage sont tributaires de plusieurs variables. Ainsi, à titre d'exemple, un système de drainage installé selon la perméabilité du sol en place avec un écartement entre les drains de 21 mètres pourrait coûter entre 1 320 et 1 464 dollars à l'hectare²⁰. Toutefois, en cas de bris ou de reconfiguration d'un système existant, dû à l'implantation d'un site d'éolienne, les coûts précités augmenteraient jusqu'à possiblement doubler.

De ce fait, étant donné que les terres agricoles sont orientées nord/sud et que le développement du parc éolien se fera de façon linéaire est/ouest, il est plausible d'avancer que les systèmes de drainage souterrain sont susceptibles d'être largement altérés par une suite d'opération mécanique lors de la phase préparation et construction des sites d'éoliennes. En somme, voici les principales activités qui peuvent entraîner un bris ou une reconfiguration des systèmes de drainage souterrain :

- circulation lourde sur les terres agricoles
- excavation et mise en place des assises d'éoliennes
- creusage des tranchées pour l'enfouissement de la ligne électrique reliant les éoliennes et le remblayage
- construction des chemins d'accès
- installation du ou des mâts de prise de vent maintenu par des haubans.

¹⁹ Projet éolien Skypower, étude d'impact, rapport principal, page 57 (qualité des sols).

²⁰ Source : CRAAQ, 2006 et Association des entrepreneurs en drainage.

➤ **Vocation de la friche**

Comme dans plusieurs municipalités dans le Bas-Saint-Laurent, on retrouve sur le territoire de la MRC plusieurs terres où la friche s'installe inexorablement. Afin d'en connaître l'ampleur dans la région du Bas-Saint-Laurent, le MAPAQ s'est associé à d'autres ministères et organismes en vue d'en faire l'inventaire et de les cartographier. Suite à l'élaboration d'une grille d'analyse, le comité de travail a défini des vocations à la friche : vocation agricole ou vocation forestière.

Tableau 22 : Critères et vocation des friches en 1996

Critères	Vocation des friches	
	Forestières	Agricoles
Topographie	Zone accidentée ou forte pente	Zone peu accidentée ou faible pente
Situation	Loin des agglomérations	Près des agglomérations
Activités du milieu	Faible demande	Forte demande
Accessibilité	Difficile d'accès	Accès facile
Homogénéité	Zones adjacentes forestières	Zones adjacentes agricoles
Superficie	Faible	Moyenne / grande
Nature du sol	Faible potentiel	Bon potentiel

Source : MAPAQ, cartographie des friches, 1998.

Sur la base de ces critères et de la vocation attribuée aux friches, le MAPAQ a cartographié, en 1996, l'inventaire des friches effectué par municipalité et par MRC, et ce, pour toute la région du Bas-Saint-Laurent.

Tableau 23 : Superficie des friches à vocation agricole dans la MRC de Rivière-du-Loup, en 1996²¹

Municipalité	Superficie en ha
L'Isle-Verte	755,0
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	
Notre-Dame-du-Portage	281,6
Rivière-du-Loup	786,6
Saint-Antonin	584,1
Saint-Arsène	115,2
Saint-Cyprien	236,0
Saint-Épiphane	903,3
Saint-François-Xavier-de-Viger	482,2
Cacouna	117,7
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	822,4
Saint-Modeste	568,1
Saint-Paul-de-la-Croix	578,2
Total pour la MRC	6 230,4

Il ressort de ce tableau, qu'en 1996, il y avait 6 230 hectares de friches à vocation agricole dans la MRC. Le statut de ce type de friche permet sa protection et aucune activité de reboisement n'est permise. Aussi, suite à une entente signée avec l'Agence de mise en valeur des forêts privées, en 1998, le reboisement, dans ce type de friche, ne sera pas financé en milieu agricole à moins d'un cas exceptionnel autorisé par l'un des Syndicats de base d'une des deux Fédérations régionales de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

Par ailleurs, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent a inclus, dans le plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) de la MRC de Rivière-du-Loup, les friches à vocation agricole dans la zone de conservation. D'ailleurs, cette pratique se retrouve dans chacun des 8 PPMV élaborés pour chacune des MRC du Bas-Saint-Laurent.

▪ Déboisement

Le développement d'un parc éolien commande des espaces ouverts pour faciliter l'écoulement du vent alimentant les éoliennes. Aussi, pour installer des sites d'éoliennes, pour la construction des chemins d'accès et l'enfouissement des lignes électriques, il est plus que probable que du déboisement soit requis. Il n'y a pas de réglementation spécifique visant la protection des boisés agricoles mais plutôt un ensemble de mesures contenues dans différents documents dont voici les principaux :

- 1) L'article 113, alinéa 12.1, dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* donne aux municipalités la possibilité de régir ou restreindre l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier.

²¹ MAPAQ, cartographie des friches en milieu agricole. (Voir annexe 2, carte n° 3)

- 2) La MRC peut demander aux municipalités de prévoir des dispositions normatives pour la protection des boisés en zone agricole, le schéma d'aménagement devra prévoir un encadrement comportant des critères pour les aider dans cet exercice (*orientations gouvernementales 2001, page 26*).
- 3) Plusieurs MRC dans le Bas-Saint-Laurent ont adopté un *règlement de contrôle intérimaire (RCI)* pour régir ou restreindre l'abattage d'arbres sur leur territoire.
- 4) L'article 27 dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* encadre la coupe de bois dans les érablières.
- 5) Le *Règlement sur les exploitations agricoles* interdit l'abattage d'arbres à des fins de culture dans les bassins versants dégradés. Ce qui est le cas pour les rivières Fouquette et Kamouraska dans le Bas-Saint-Laurent.
- 6) Il existe, pour chacune des MRC du Bas-Saint-Laurent, un *plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV)* qui encadre les opérations de déboisement ou de reboisement autant en zone agricole qu'en milieu forestier privé.
- 7) Dans les *orientations gouvernementales 2001*, le gouvernement invite la MRC à examiner la problématique de la protection des boisés en zone agricole afin de réduire les répercussions du déboisement sur le territoire et les activités agricoles (*pages 25-26*).

De plus, dans *l'addenda au document complémentaire révisé 2005*, le gouvernement fait état de sa préoccupation face au phénomène de « **fragmentation forestière** », conséquence principale du déboisement lorsque le couvert forestier se morcelle de plus en plus et ne se compose que de petites zones boisées, isolées les unes des autres (*page 13*).

- 8) Environnement Canada fait état également du problème de la fragmentation des habitats et la transformation des paysages naturels en agrosystèmes (*Bilan des habitats et occupation des sols dans le sud du Québec*) et de l'importance des rôles des boisés en milieu agricole (*Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*). Les informations sont accessibles au site suivant : http://www.qc.ec.gc.ca/faune/atlas/html/atlas_f.html

Prendre connaissance de la problématique et de la situation.

➤ **Répercussions sur la valeur des terres agricoles**

Dans les municipalités en bordure du fleuve, dans la MRC de Rivière-du-Loup, il y a peu de terres disponibles pour les entreprises agricoles désireuses de prendre de l'expansion. Aussi, elles sont susceptibles de perdre des revenus directs ou indirects en recherchant à louer ou acquérir des terres plus éloignées. En effet, l'achat de nouvelles terres dont les superficies sont beaucoup plus grandes que celles occupées par les éoliennes, commande des investissements importants de la part des entreprises en production parce que, d'une part, la CPTAQ n'est pas très favorable au morcellement des terres agricoles, et d'autre part, les nouvelles terres pourraient s'avérer moins productives que celles possédées. À titre indicatif, voici un guide des valeurs des terres pour le KRTB (*Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques*).

Tableau 24 : Valeur des terres à l'hectare en 2005²²

Zone	Coût (\$)/hectare	% contribution des bâtisses	
		Maison*	Autres
1	3 600	CRD 90 %	CRD 50 %
2	2 500		
3	1 500		
4	1 100		
5	800		
6	500 à 750		

* % contribution de la maison avec droit acquis 90 % du coût de remplacement déprécié (CRD).

Les zones 3, 4, 5 et 6 concernent spécifiquement la MRC de Rivière-du-Loup.

Zones	Municipalités
3	2 ^e rang Cacouna, St-Arsène, Rivière-du-Loup
4	L'Isle-Verte, St-Arsène, St-Épiphanie
5	2 ^e et 3 ^e rangs de L'Isle-Verte, St-Cyprien, Notre-Dame-du-Portage
6	St-Hubert, St-Antonin, St-Paul-de-la-Croix, St-François-Xavier-de-Viger, extrémité est de St-Épiphanie

²² Financière agricole du Québec, Fonds de terre en culture et contribution des bâtisses, étude 2005.

Considérant la valeur des terres à l'hectare dans les zones 3 et 4, la substitution des sols de bonne qualité par ceux de moindre qualité engendre des dépenses importantes pour la réhabilitation de ces nouvelles superficies. Donc, les risques associés à la perte d'une ou des parcelles de terrain à haut rendement agricole et la recherche de nouvelles superficies pour compenser peuvent avoir une incidence sur la valeur marchande des terres, ce qui, à fortiori, pourraient faire augmenter les coûts de production, donc compromettent le développement des entreprises visées par l'implantation des éoliennes en reportant des investissements plus productifs à la structure actuelle de l'entreprise.

G. Contraintes physiques liées à l'implantation d'éoliennes

À la suite de nouveaux appels d'offre et de la possibilité de voir apparaître des projets éoliens communautaires, le nombre d'éoliennes dans la région du Bas-Saint-Laurent devrait culminer bien au-delà de celui présenté dans le tableau 21.

Ainsi, les impacts cumulatifs de l'ensemble des projets réalisés et ceux à venir pourraient s'avérer importants parce qu'ils proviennent de différentes sources. Afin d'y voir un peu plus clairement, voici une liste, non exhaustive, des éléments qui ont et auront une incidence sur le territoire et les activités agricoles :

- le déboisement et le décapage des terres, le cas échéant
- la compaction des sols dues aux activités de construction de sites d'éoliennes
- l'excavation et la mise en place des socles de béton servant d'assise aux éoliennes
- l'aménagement des chemins d'accès sur les terres agricoles
- le creusage de tranchées pour l'enfouissement des lignes électriques
- l'érection de pylône, le cas échéant, ou de poteaux pour les lignes aériennes
- l'installation d'un poste d'élévateur et son aménagement pour le raccordement du parc éolien au réseau électrique d'Hydro-Québec
- l'érection d'un ou des mâts de prise de vent sur les terres agricoles.

Ce même raisonnement est aussi valable pour la disposition des déblais, suite à l'excavation des assises d'éoliennes et du creusage des tranchées pour l'enfouissement des lignes électriques. En effet, les déblais (*sable, roche, gravier, argile, etc.*) peuvent nuire aux activités de semis ou autres activités agricoles, s'ils ne sont pas complètement récupérés.

Un autre problème qui est bien présent, et qui affecte les entreprises laitières, sont les tensions parasitaires. Sans vouloir mettre l'emphase sur les conséquences de ce phénomène, et que cette situation se manifeste soit faible, suite à la mise en opération d'un grand nombre d'éoliennes, nous croyons que les tensions parasitaires liées à l'installation d'éoliennes n'est pas assez documentée.

Enfin, il y a une autre contrainte découlant de la cession du droit superficiaire, elle porte sur la servitude de « vent ». En ce sens, le producteur ou la productrice agricole ne doit pas ériger une structure qui auraient pour effet de nuire à l'écoulement du vent dans le corridor alimentant les éoliennes à moins d'avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du promoteur. Ainsi, sous toute réserve, cela pourrait viser également l'implantation de haies brise-vent. Cette mesure de mitigation, contenue dans la Loi n° 54, pourrait devenir difficile d'application.

Il est certes difficile d'estimer les conséquences à long terme des impacts cumulatifs du développement de parcs éoliens sur le territoire et les activités agricoles, sur le paysage ainsi que sur les habitudes et les valeurs de la population pour leur environnement de vie parce que nous ne connaissons pas la capacité d'accueillir le nombre maximal d'éoliennes sur le territoire du Bas-Saint-Laurent. L'avenir nous dira si ce fut une approche profitable pour la population et pour le bénéfice de l'environnement dans la région du Bas-Saint-Laurent et dans le Québec tout entier.

H. Marge financière à l'hectare par type de culture²³

Précédemment, nous avons porté notre attention sur la valeur des terres qui est très importante principalement dans la plaine littorale. Maintenant, nous allons nous attarder sur les revenus que peuvent tirer les entreprises agricoles selon les types de culture et leur rendement à l'hectare. Le tableau intitulé « *marge produits sur débours 2005* » est très explicite à ce sujet. De plus, le tableau relatif à la pomme de terre de table donne également du bénéfice net d'exploitation en fonction du prix et du rendement à l'hectare.

²³ MAPAQ, Guy Beauregard et André Burnelle, agronomes, 2005.

Tableau 25 : Marge produits sur débours 2005 ⁽¹⁾

(Selon les budgets 2005 de Guy Beaugard et André Brunelle, agronomes au MAPAQ de Nicolet)

<u>CULTURE</u>	<u>RENDEMENT</u>	<u>Prix stabilisé</u>	<u>MARGE</u>
	<u>KG / HA</u>	<u>\$ la tonne</u>	<u>\$/Ha</u>
1. GRAINS			
Canola (avec fumier)	2 200	438,93 \$	462,09 \$
Orge de brasserie 2 rangs (Prix stabilisé + 25 \$/t)	3 500	257,14 \$	354,68 \$
Orge de brasserie 6 rangs (Prix stabilisé + 15 \$/t)	3 500	247,14 \$	336,71 \$
Maïs-grain (compensation ASRA 2005: 58,96 \$/t)	8 500	190,96 \$	318,28 \$
Blé d'alimentation humaine	3 550	286,06 \$	304,93 \$
Avoine nue (Prix stabilisé + 50 \$ /t)	2 250	289,45 \$	284,96 \$
Blé fourrager	3 400	262,23 \$	276,69 \$
Avoine non grainée	3 100	239,45 \$	262,70 \$
Soya (Prix stabilisé sans prime)	3 200	307,50 \$	250,45 \$
Lin pour la graine	1 800	460,00 \$	229,43 \$
Orge utilisée comme plante-abri	2 600	232,14 \$	217,19 \$
Maïs-grain humide vendu récolte (Prix du marché 81.15 \$ + compensation)	10 400	140,11 \$	215,04 \$
Orge non grainée	3 500	232,14 \$	210,24 \$
Avoine utilisée comme plante-abri	2 250	239,45 \$	204,53 \$
Maïs-grain sec vendu récolte (prix du marché 114.85 \$ + compensation)	8 500	173,81 \$	187,09 \$
2. FOURRAGES			
		<u>Prix / tonne</u>	
Maïs fourrager silo couloir (35 % m.s.) (3)	40,0	50,00 \$	1 251,22 \$
Maïs fourrager silo tour (35 % m.s.)	40,0	50,00 \$	1 155,67 \$
Pâturage intensif (89% m.s.)	6,0	130,00 \$	511,07 \$
Pâturage en rotation (89% m.s.)	5,2	130,00 \$	409,73 \$
Ensilage mil-luzerne en silo couloir (36% m.s.)	17,8	52,58 \$	405,44 \$
Ensilage mil-luzerne annuelle en silo tour (40% m.s.)	20,0	58,50 \$	390,58 \$
Ensilage mil-luzerne en silo-tour (40% m.s.)	16,0	58,50 \$	378,83 \$
Foin mil-luzerne semis pur (89% m.s.)	7,0	130,00 \$	372,68 \$
Foin mil-luzerne avec orge (89% m.s.)	7,0	130,00 \$	335,90 \$
Foin mil-trèfle rouge avec orge (89% m.s.) (balles rondes)	6,0	130,00 \$	296,03 \$
Foin mil-luzerne pour le commerce (Grosses presses)	7,0	130,00 \$	293,56 \$
Ensilage mil-trèfle rouge balles rondes enrobées (50% m.s.)	10,8	73,03 \$	292,95 \$
Foin mil-brome pour le commerce (Grosses presses)	7,0	130,00 \$	285,43 \$
Foin mil-trèfle rouge avec orge (petites balles rectangulaires)	6,0	130,00 \$	259,01 \$

N.B. (1) Nous faisons l'hypothèse que **toutes les terres et machines sont possédées par l'agriculteur.**

(2) Les marges varient avec les rendements et les prix obtenus.

(3) Basé sur un prix du foin de 130 \$ la tonne à 89 % de matière sèche.

(1) **MARGE PRODUITS SUR DÉBOURS** = C'est ce qui reste à l'agriculteur pour vivre et effectuer les remboursements sur les emprunts moyen et long termes de son entreprise. On parle ici en termes de gestion financière.

➤ **Pomme de terre de semence et de table**

Dans la MRC de Rivière-du-Loup, la production de pomme de terre de semence et de table est réglementée par la Loi 71, et désigne la MRC comme une région protégée.

De plus, les superficies propices à cette culture sont limitées et nécessitent des investissements importants pour obtenir un rendement intéressant. Dans la MRC de Rivière-du-Loup, les rendements moyens sont de 25 tonnes par hectare, ce qui signifie une marge de 1 650 dollars par hectare.

La majorité des sols qui conviennent à ce type de culture se retrouve dans les municipalités, de Saint-Arsène, Cacouna et L'Isle-Verte, visées par le projet d'éoliennes

Tableau 26 : Référence économiques – Pomme de terre de table, Agdex, mars 2006



**Pomme de terre de table
Budget - variétés tardives**

**AGDEX 258/821h
Mars 2006**

(Remplace « Pommes de terre de table - Budget », AGDEX 258/821h, Octobre 1999)

AVERTISSEMENTS

- Ce budget présente les résultats probables d'un modèle d'entreprise obtenant une bonne efficacité technique et économique de production. Les prix retenus sont basés sur un historique afin que le budget reflète une réalité à moyen terme de la production. L'utilisateur doit l'adapter à chaque situation. Ce budget d'exploitation est différent d'un coût de production établi à partir d'une enquête faite auprès de producteurs. Le groupe de travail l'ayant produit a été formé de manière à pouvoir bénéficier le plus possible de données déjà recueillies par les organismes impliqués en agriculture.
- Dans ce budget, la TPS et la TVQ ne sont pas considérées puisqu'elles sont généralement remboursables.
- Les coûts de financement à long terme, la rémunération du travail de l'exploitant, ainsi que le PCSRA ne sont pas inclus dans le budget.

I - SOMMAIRE POUR 80 HECTARES (HA) SOIT 2400 TONNES (T) AVEC UN RENDEMENT VENDABLE DE 30 T/HA

	Total (\$)	\$/ha	\$/t	%
Produits	522 977	6 537	217,91	100,00
Coûts variables	361 389	4 517	150,58	69,10
Marque sur coûts variables	161 588 \$	2 020 \$	67,33 \$	30,90%
Total des coûts avant amortissement	396 650	4 958	165,27	75,84
Bénéfice net d'exploitation av. amort.	126 327	1 579	52,64	24,16
Total des coûts d'exploitation	465 913	5 824	194,13	89,09
Bénéfice net d'exploitation	57 064 \$	713 \$	23,78 \$	10,91 %

SENSIBILITÉ DU BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION EN FONCTION DU PRIX ET DU RENDEMENT

Rendement tonne/ ha	Prix pondéré (\$/t)						
	192	197	202	207,17	212	217	222
20,0	(132 953 \$)	(124 953 \$)	(116 953 \$)	(108 681 \$)	(100 953 \$)	(92 953 \$)	(84 953 \$)
22,0	(102 233 \$)	(93 433 \$)	(84 633 \$)	(75 534 \$)	(67 033 \$)	(58 233 \$)	(49 433 \$)
24,0	(71 513 \$)	(61 913 \$)	(52 313 \$)	(42 387 \$)	(33 113 \$)	(23 513 \$)	(13 913 \$)
26,0	(40 793 \$)	(30 393 \$)	(19 993 \$)	(9 239 \$)	807 \$	11 207 \$	21 607 \$
28,0	(10 073 \$)	1 127 \$	12 327 \$	23 908 \$	34 727 \$	45 927 \$	57 127 \$
30,0	20 655 \$	32 655 \$	44 655 \$	57 064 \$	68 656 \$	80 656 \$	92 656 \$
31,0	36 007 \$	48 407 \$	60 807 \$	73 629 \$	85 607 \$	98 007 \$	110 407 \$
32,0	51 367 \$	64 167 \$	76 967 \$	90 202 \$	102 567 \$	115 367 \$	128 167 \$
33,0	66 727 \$	79 927 \$	93 127 \$	106 776 \$	119 527 \$	132 727 \$	145 927 \$

Unités de conversion : 1 t = 2 204 livres
1 ha = 2,47 acres

II - DESCRIPTION DE LA PRODUCTION

Unité de production

Le présent budget porte sur une entreprise de production de pommes de terre de table, livrées en vrac à un centre d'emballage ou à une usine de transformation. L'unité de production a une superficie totale en culture de 160 ha dont 80 en pommes de terre.

Système de production

Le système de production retenu comprend deux années de culture de pommes de terre et deux années de rotation. Les années de rotation sont composées de 40 hectares de maïs-grain et 40 hectares de céréales à paille. Seules les marges variables apparaissent dans le présent budget, veuillez vous référer aux AGDEX 111-821b et 114-821a pour le détail de ces productions. L'irrigation couvre 20 % de la superficie en pommes de terre.

AGDEX 258/821h

III- CRITÈRES RETENUS

Critères techniques

Superficie en pomme de terre non irriguée (80 %)	64 ha
Superficie en pomme de terre irriguée (20 %)	16 ha
Superficie totale en pomme de terre	80 ha
Superficie en rotation	80 ha
Rendement vendable	30 t/ha
Production vendue	2 400 t

Critères financiers

(1) Financement du court terme	3 000 \$/ha
Taux d'intérêt à court terme	6,35 %

Sommaire des investissements

	Coût de remplacement	Entretien	Amortissement (%)	Assurances (\$/1 000 \$)
1 - Fonds de terre et services	775 300 \$	0,67%		
2 - Bâtiments				
Entrepôt	349 125 \$		4,00	
Remise et garage	159 942 \$		2,50	
	509 067 \$	1,09%		5,95
3 - Machinerie et équipement	769 100 \$		6,67	7,65
Total des investissements	2 053 467 \$			

IV- BUDGET D'EXPLOITATION

A - Produits

	t/ha	Qté totale	Prix unitaire (\$)	Total
(2) Ventes - volume assuré	23,461	1 877	212,33	398 543
Ventes - volume non assuré	6,539	523	188,67	98 674
(3) Marge pour maïs		40	419,00	16 760
(3) Marge pour céréale à paille		40	225,00	9 000
Total des produits				522 977 \$

B - Coûts variables

1 - Approvisionnement	Qté/ha	Qté totale	Prix unitaire (\$)	Total
(4) Semences élite 4 (t)	2,08	166	264,00	43 824
(5) Fertilisants				
10-10-10-3 Mg (t)	1,00	80	474,00	37 920
27-0-0 (t)	0,16	13	484,00	6 292
Amendements (chaux) (t)	2,00	160	35,00	5 600
(6) Herbicides (kg)	3,00	240	32,84	7 882
Fongicides (kg)				
Fongicide de semence	0,5 kg/100 kg	830	13,02	10 807
Fongicide de contact (6x)	2,00	160	8,00	1 280
Fongicide systémique (1x)	0,225	18	148,54	2 674
(7) Insecticides foliaire (litre)				
1x	0,13	10	104,44	1 044
2x	0,19	30	287,77	8 633
(8) Fumigation du sol en bande (ha)		40	370,50	-
Défoliant (litre)	3,20	256	28,00	7 168
Fumigation (50 % du volume entreposé)				
Chloro-IPC (t)		1 200	4,40	5 280
Total approvisionnements				138 404 \$

AGDEX 258/821h

2 - Opérations culturales		nb ha	Qté/ha	Qté totale	Prix unitaire (\$)	Total	
	Scarificateur (chisel)	80	1x	80	12,64	1 011	
	Vibroculteur	80	1x	80	7,99	639	
	Planteur 4 rangs	80	1x	80	18,73	1 498	
	Sarclage	80	2x	160	6,77	1 083	
	Buttage	80	1x	80	6,77	542	
	Pulvérisateur	80	9x	720	3,75	2 700	
	Épandage d'engrais	80	2x	160	2,57	411	
	Andaineuse 2 rangs	40	1x	40	85,59	3 424	
	Récolteuse 2 rangs	40	1x	40	100,57	4 023	
	Boîtes à pommes de terre	40	1x	40	58,54	2 342	
	Camions avec boîte	40	1x	40	81,96	3 278	
	Convoyeur télescopique	80	1x	80	21,73	1 738	
(9)	Irrigation	16	2x	32	186,00	5 952	
	Autres (convoyeurs, génératrice, chargeur)			80	25,00	2 000	
Total opérations culturales						30 641 \$	
3 - Mise en marché			Qté/ha	Qté totale	Prix unitaire (\$)	Total	
	Transport hors ferme (t)		30	2 400	26,40	63 360	
(10)	Plan conjoint (ha)			80	62,00	4 960	
Total mise en marché						68 320 \$	
4 - Autres coûts		% ass.	Taux cotis.	Qté/ha	Qté totale	Prix unitaire (\$)	Total
	Main-d'oeuvre salariée (h)			62,5	5 000	12,00	60 000
(11)	Assurance-récolte (t)	80%	4,00%	30,0	2 400	183,00	14 054
(12)	ASRA (ha)				80	185,13	14 810
	Intérêt à court terme (\$)		8 mois	3 000	240 000	6,35%	10 160
	Dépistage et conseil (ha)				80	37,50	3 000
	Location de terre				55	400,00	22 000
Total autres coûts						124 024 \$	
Total des coûts variables						361 389 \$	
Marge sur coûts variables						161 588 \$	
C - Coûts fixes			Couverture	Qté totale	Prix unitaire (\$)	Total	
	Main-d'oeuvre de l'exploitant(e) (h)			0	0,00	0	
	Intérêt sur financement à long terme (\$)			0	0,00%	0	
	Taxes foncières nettes					2 300	
	Assurances générales						
	Bâtiments (\$)		80%	509 067	5,95 \$/1 000 \$	2 423	
(13)	Récoite (\$)		80%	248 609	5,95 \$/1 000 \$	789	
	Machinerie (\$)		80%	769 100	7,65 \$/1 000 \$	4 707	
	Responsabilité 2 000 000 (\$)					200	
	Entretien et réparation des bâtiments (\$)			509 067	1,09%	5 549	
	Entretien du fonds de terre (\$)			775 300	0,67%	5 195	
(14)	Immatriculation des tracteurs et camions (\$)					517	
	Électricité et chauffage (ha)			80	46,20	3 696	
	Communications					1 300	
	Frais d'auto (km)			7 000	0,40	2 800	
(15)	Frais professionnels					5 235	
	PAEF					550	
Total des coûts fixes avant amortissement						35 261 \$	
TOTAL DES COÛTS AVANT AMORTISSEMENT						396 650 \$	
BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT						126 327 \$	

AGDEX 258/821h

D - Amortissement (taux linéaire)			
	Valeur	%	Total
Entrepôt (\$)	349 125	4,00	13 965
Remise et garage (\$)	159 942	2,50	3 999
Machinerie et équipement (\$)	769 100	6,67	51 299
Total de l'amortissement			69 263 \$
TOTAL DES COÛTS D'EXPLOITATION			465 913 \$
BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION			57 064 \$

V - DONNÉES TECHNIQUES

Rendements

Le rendement net retenu se situe à 30 000 kg/ha. L'exploitant possède une bonne expérience de la production. La récolte se fait sur un sol bien drainé dont 20 % est irrigué.

Tableau 1 Rendement à l'hectare de la culture de pomme de terre au Québec (tonnes)

Région par ordre de rendement à l'hectare (kg/ha) moyen	Années				Moyenne
	2000	2001	2002	2003	
Centre-du-Québec	-	30 882	28 645	29 559	29 695
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord	23 140	28 341	26 438	27 608	26 382
Abitibi-Témiscamingue	25 894	21 588	-	29 617	25 700
Outaouais	32 629	25 191	18 384	25 373	25 394
Saint-Hyacinthe	22 643	27 988	22 960	21 750	23 835
Laurentides-Lanaudière	21 389	20 886	22 599	24 428	22 326
Mauricie	19 081	24 170	18 317	24 416	21 496
Québec	19 533	22 836	13 648	25 850	20 467
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	19 230	20 111	16 019	24 482	19 961
Haut-Richelieu	25 231	21 896	13 594	14 777	18 875
Sud-Ouest de Montréal	17 508	18 359	5 558	12 126	13 388
Estrie	-	-	-	-	-
Moyenne provinciale	22 046	23 457	19 656	25 025	22 546

Source : CRAAQ, Pomme de terre - Rendements, AGDEX 258/854, Octobre 2005

Main-d'œuvre

Le temps requis pour effectuer les travaux a été estimé à 90 heures/ha. Les besoins au niveau de l'entreprise sont donc de 7 200 heures dont 2 200 fournies par l'exploitant.

VI - DONNÉES ÉCONOMIQUES

Mise en marché

La vente de la récolte se fait directement à un poste d'emballage ou à une usine de transformation. La livraison s'échelonne sur 10 mois et se fait dans un rayon de 150 km de la ferme.

Statistiques de production

Niveau mondial

Tableau 2 Production mondiale de pommes de terre en volume (tonnes)

Pays par ordre de production en 2004	Années						% total 2004
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
1 ^{er} Chine	56 141 097	66 318 167	64 596 119	70 223 331	68 139 264	70 048 000	21,4%
2 ^e Fédération de Russie	31 343 850	33 979 460	34 965 160	32 870 840	36 746 512	35 914 240	11,0%
3 ^e Inde	23 610 700	24 713 200	22 488 400	24 450 000	25 000 000	25 000 000	7,6%
4 ^e Ukraine	12 723 000	19 838 100	17 344 000	16 619 500	18 453 000	20 755 000	6,3%
5 ^e États-Unis	21 691 500	23 297 460	19 862 270	20 856 270	20 766 100	20 680 770	6,3%
12 ^e Canada	4 268 000	4 567 330	4 220 430	4 705 130	5 282 420	5 170 790	1,6%
MONDE	300 742 303	328 554 584	312 277 654	316 671 373	315 478 323	327 624 417	100,0%

Source : FAOSTAT, dernière mise à jour : Juillet 2005

AGDEX 258/821h

Tableau 3 Importation de pommes de terre en volume (tonnes)

Pays importateurs	1999	2000	2001	2002	2003	%
						2003
1 ^{er} Pays-Bas	1 386 838	1 272 350	1 489 658	1 768 198	1 779 821	19,3%
2 ^e Belgique	856 779	957 113	1 065 748	1 053 001	1 009 873	10,9%
3 ^e Espagne	464 825	481 232	562 482	527 224	680 490	7,4%
4 ^e Italie	412 211	501 100	497 546	530 154	584 677	6,3%
5 ^e Allemagne	539 727	501 820	516 180	471 689	559 589	6,1%
10 ^e Canada	13 864	15 393	16 482	15 918	16 771	0,2%
MONDE	7 766 435	7 926 823	8 255 611	8 621 343	9 223 187	100,0%

Source : FAOSTAT, dernière mise à jour : Décembre 2004

Tableau 4 Exportation de pommes de terre en volume (tonnes)

Pays exportateurs	1999	2000	2001	2002	2003	%
						2003
1 ^{er} Pays-Bas	1 203 674	1 347 739	1 551 547	1 741 565	1 814 207	19,9%
2 ^e France	1 136 101	1 109 320	1 113 815	1 023 504	1 438 611	15,8%
3 ^e Allemagne	1 102 694	1 354 049	1 485 974	1 290 243	1 337 116	14,7%
4 ^e Belgique	982 022	876 725	934 834	835 279	971 209	10,7%
5 ^e Canada	525 890	449 563	356 480	426 161	466 462	5,1%
MONDE	7 978 953	7 759 711	8 058 523	8 103 334	9 095 976	100,0%

Source : FAOSTAT, dernière mise à jour : Décembre 2004

Niveau canadien

Tableau 5 Production de pommes de terre ('000 x 100 lbs)

Provinces par ordre de production en 2004	Années						% total
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004
Île-du-Prince-Édouard	28 600	29 160	18 404	30 100	27 958	28 485	25,0%
Manitoba	16 425	18 500	17 456	18 480	24 868	22 785	20,0%
Alberta	12 267	14 787	18 050	15 624	20 130	19 950	17,5%
Nouveau-Brunswick	13 750	14 025	14 350	15 080	14 918	15 540	13,6%
Québec	10 141	10 460	10 569	10 072	11 625	12 372	10,9%
Canada	94 094	100 693	93 045	103 731	116 458	113 997	100,0%

Source : Statistique Canada, Tableau 001-00141 : Superficie, production et valeur à la ferme des pommes de terre, 1999 à 2004

Tableau 6 Recettes monétaires de la pomme de terre ('000)

Provinces par ordre de recettes en 2004	Années						% total
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004
Alberta	74 892	113 096	107 146	146 783	134 124	184 440	20,7%
Manitoba	118 612	111 288	131 309	132 765	139 519	156 044	17,5%
Île-du-Prince-Édouard	192 238	154 499	123 874	189 908	185 266	151 113	17,0%
Québec	84 697	85 588	95 720	110 749	85 563	94 651	10,6%
Ontario	62 555	65 590	71 937	87 290	81 474	87 406	9,8%
Canada	700 669	679 916	722 879	917 617	846 378	890 276	100,0%

Source : Statistique Canada, Recettes monétaires agricoles, novembre 2005

Niveau québécois

Tableau 7 Répartition régionale des exploitations déclarant une superficie en pommes de terre au Québec en 2000

Régions par ordre de superficie en 2000	Superficie		Nombre de fermes	
	ha	%	nb	%
	Capitale-Nationale	4 424	23,5%	148
Laval et Lanaudière	4 000	21,2%	62	8,9%
Saguenay-Lac-St-Jean-Côte-Nord	2 671	14,2%	48	6,9%
Montérégie Est et Ouest	2 272	12,1%	136	19,6%
Centre-du-Québec	1 437	7,6%	32	4,6%
Bas-Saint-Laurent	978	5,2%	56	8,1%
Mauricie	821	4,4%	37	5,3%
Outaouais - Laurentides	643	3,4%	59	8,5%
Chaudière-Appalaches	632	3,4%	61	8,8%
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	442	2,3%	10	1,4%
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	329	1,7%	28	4,0%
Estrée	175	0,9%	16	2,3%
Québec	18 823	100,0%	693	100,0%

Source : Direction des études économiques et d'appui aux filières, L'industrie de la pomme de terre au Québec, Portrait sommaire, juin 2005

AGDEX 258/821h

Prix

Tableau 8 Revenu stabilisé et prix du marché de la pomme de terre entreposée de 1995 à 2004

	Revenu stabilisé (\$/t)	Prix du marché (\$/t)	Prix pour le volume assuré* (\$/t)
2004	184	124	184
2003	194	133	194
2002	175	247	247
2001	184	295	295
2000	180	172	180
1999	174	161	174
Moyenne	181,83	188,67	212,33

* Le prix pour le volume assuré correspond au plus élevé du revenu stabilisé et du prix du marché
Source : La Financière agricole du Québec, Programme d'assurance stabilisation du revenu agricole

Démarrage

Un nouveau producteur doit éviter un taux d'endettement critique en envisageant des alternatives pour réduire la capitalisation telles que l'achat de biens usagés ou en commun, les travaux à forfait ou la location.

VII - DONNÉES FINANCIÈRES

Financement à court terme

Les besoins en crédit d'opération pour une telle exploitation sont estimés à 240 000 \$ soit 3 000 \$ par hectare. Les besoins supplémentaires devront être couverts par le fonds de roulement de l'entreprise.

Investissements

Fonds de terre et services

Aux 160 hectares de terre en production, il faut ajouter un facteur de 15 %. Ce facteur représente les fossés, les chemins de ferme, l'emplacement des bâtiments, etc. qui sont inclus lors de l'achat d'une terre.

160 ha	+ (15 % de 160 ha)	-	55 ha en location	129	5 700 \$/ha	735 300
Bassins d'irrigation						40 000

Total du fonds de terre et services 775 300 \$

Bâtiments

Entrepôt non réfrigéré	12,25 m x 76,0 m x	375 \$/m2	349 125
Remise à machinerie	12,2 m x 38,0 m x	195 \$/m2	90 402
Garage isolé	12,2 m x 15,2 m x	375 \$/m2	69 540

Total des bâtiments 509 067 \$

Machinerie et équipement

Tracteur (90 kW) cabine et 4 roues motrices	85 000
Tracteur (80 kW) cabine 4 roues motrices	80 000
Tracteur (70 kW) 4 roues motrices	65 000
2 camions usagés avec boîtes pomme de terre 22'	36 000
Scarificateur (Chisel) 6 dents	8 000
Vibroculteur avec peigne et lame niveleuse de 7 mètres	20 000
Planteur à pomme de terre : 4 rangs	55 000
Équipement d'irrigation	59 000
Sarcler butteur conventionnel avec système de guidage automatique	11 000
Pulvérisateur (4 000 l, 22 m et injecteurs)	55 000
Andaineuse : 2 rangs	60 000
Récolteuse : 2 rangs	100 000
2 remorques avec boîtes à pommes de terre de 20'	10 000
Boîte à engrais chimique	7 500
Semoir à grain	12 000
Souffleur à neige	7 000
Génératrice 25 kW	6 600
Convoyeur-Inspection-Calibreur 36"	8 000
Convoyeur 20'	1 000
Convoyeur télescopique hydraulique	50 000
Trancheuse Poudreuse	11 000
Chargeur d'entrepôt	22 000

Total de la machinerie et équipement 769 100 \$

Total des investissements 2 053 467 \$

Notes au budget

(1) **Financement du court terme**

Une entreprise en démarrage peut obtenir du crédit jusqu'à concurrence de 3 000 \$/ha. Il est possible de réduire le financement à court terme en investissant du capital de l'entreprise, mais il faut alors ajouter le coût de la rémunération de ce capital (coût d'opportunité).

(2) **Vente de pommes de terre**

Le prix de vente pour le volume assuré correspond à la moyenne du plus élevé entre le revenu stabilisé à l'ASRA et le prix du marché pour chacune des années de 1995 à 2004. Le prix de vente pour le volume non assuré correspond à la moyenne du prix du marché pour la période de 1995 à 2004. Le volume assuré est limité par le rendement reconnu par le coût de production.

(3) **Marge pour rotation**

Les marges sur charge variable des céréales à paille et du maïs sont tirées des budgets Références économiques. (AGDEX 111-821b et 114-821a)

(4) **Semence certifiée**

La semence retenue est celle de l'Élite IV. Le prix de la semence est celui du printemps 2006. Les variétés retenues sont une Ronde Blanche (50 %), une Ronde Rouge (20 %) et une Longue (30 %).

(5) **Fertilisants**

La fertilisation doit respecter les recommandations du PAEF.

(6) **Pesticides**

La participation à un club d'encadrement technique permet une utilisation rationnelle des pesticides.

(7) **Insecticide**

Bien que l'application au sol est couramment utilisée pour considération agroenvironnementale, ce budget préconise l'application foliaire de l'insecticide pour réduire la quantité utilisée.

(8) **Fumigation en bande**

La fumigation en bande se fait à l'automne après la culture de la céréale à paille. La culture de maïs-grain ne permet pas la fumigation en bande la même année car la récolte est tardive. Ce n'est pas une méthode culturale courante, alors son coût est à titre indicatif.

(9) **Irrigation**

Le coût de l'irrigation inclut les frais de main-d'œuvre, d'entretien, de réparation et du carburant. Pour estimer le coût total de l'irrigation, il faut ajouter les frais d'amortissement et d'assurance. Ce coût est basé sur une moyenne de deux applications par année. Le nombre d'application, et par conséquent le coût par hectare, varie d'une année à l'autre. Voici la liste des équipements nécessaires :

Tracteur 70 kW	0
Lac	0
1 pompe	4 000
60 tuyaux (9 m) en aluminium de 150 mm de diamètre	10 500
1 remorque	3 000
1 enrouleur et canon	40 000
1 interrupteur de sécurité	500
Divers	1 000
Total	59 000

(10) **Plan conjoint**

La cotisation 2005 est de 62 \$/ha. Consulter le feuillet « AGDEX 842 Plan conjoint - prélevés » pour plus de détails sur la perception des contributions.

(11) **Assurance-récolte**

La cotisation est calculée de la façon suivante :

(Rendement x prix unitaire x % de couverture x taux de cotisation x nbre d'ha).

Le taux de cotisation retenu est pour un participant ayant un bon historique et inclut l'option abandon par champs.

Le prix unitaire choisi est de 183 \$/t.

(12) **Cotisation à l'ASRA**

Le taux de cotisation ASRA retenu correspond au tiers de la compensation.

(13) **Récolte**

La valeur à assurer pour la récolte correspond à la valeur de l'inventaire moyen, soit la moitié du revenu de vente des pommes de terre.

AGDEX 258/821h

(14) Immatriculation en 2006

3 tracteurs à 41 \$/an	123 \$
2 camions à 258 \$/an pour 2 mois	86 \$
2 remorques à 8 \$	16 \$
Total	225 \$

(15) Coûts professionnels

Répartition des coûts professionnels

745 \$ cotisation (1) UPA, Association de producteurs, abonnement
2 500 \$ tenue de livre, paie, états financiers et rapport d'impôts
1 925 \$ Club Agro, autres professionnels, ordinateur et logiciels
65 \$ frais d'administration CSST
5 235 \$

Le comité des Références économiques du CRAAQ remercie les collaborateurs suivants pour leur participation à la rédaction de ce document.

Bruno Gosselin, agronome
MAPAQ

François Lapointe, agronome
La Financière agricole du Québec

Harold Noël, agronome
Producteur et consultant

Coordination :
Jean-François Drouin
CRAAQ

Comme l'agriculture a façonné le paysage; l'implantation d'un parc d'éoliennes peut modifier le milieu dans lequel il est installé, en particulier sur le plan paysager. De même, la réalisation d'un projet d'éoliennes en milieu agricole engendre nécessairement certaines perturbations. Ceci est particulièrement observable durant la phase de construction. Citons la construction des chemins d'accès, le décapage et le déboisement (*parfois dans des érablières*), l'installation de câbles électriques souterrains ou de lignes de transport aériennes, le cas échéant. En plus, il y a l'installation des bâtiments de service, l'aire de montage des éoliennes (*site et socle de béton*) ainsi que le poste d'élévateur pour le raccordement électrique au réseau d'Hydro-Québec. À cela, il faut ajouter les droits superficiels pour le mât de prise de vent, pour les chemins d'accès et le poste de raccordement électrique. Ces impacts ont pour conséquence d'altérer de bons sols agricoles, par surcroît, et soustraire à la production acéricole certains massifs d'érables.

Incidentement, il faut reconnaître que la disparition des sols agricoles, qu'elle soit due aux éléments précités, à ceux de nature publique ou à l'exclusion de terres agricoles au profit de l'expansion urbaine, accentue les contraintes sur le développement du territoire et des activités agricoles, et contribue au rétrécissement de l'espace agricole.

Source incontournable de son dynamisme, l'agriculture a dû accéder à la modernité, se transformer et s'adapter de plus en plus aux exigences de la population, des consommateurs et des marchés; sans compter que les pratiques agricoles doivent s'effectuer dans le respect de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse. Au-delà de ces régularités sociales, l'espace agricole se rétrécit graduellement et le nombre d'entreprises agricoles diminuent également. Ce faisant, l'on observe depuis plusieurs années, une concentration dans quelques productions. Malgré ce constat, il n'en demeure pas moins que l'agriculture régionale demeure une activité familiale.

À ce sujet, en 2004, le MAPAQ a recensé 2 242 entreprises agricoles²⁴. De ce nombre, les entreprises de productions animales sont prédominantes, tant en nombre qu'en recettes déclarées.

Comme l'illustre très bien le tableau suivant, l'industrie agroalimentaire représente un apport économique important pour toute la région du Bas-Saint-Laurent. Comme nous l'avons démontré en première et deuxième parties, même si le potentiel de développement agricole est limité par les conditions climatiques et pédologiques, l'agriculture, dans les municipalités visées ou non par le projet du parc éolien de Skypower, demeure une activité économique qui mérite d'être considérée.

²⁴ Source : MAPAQ, portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, 2004.

Tableau 27 : Portrait économique du secteur agricole du Bas-Saint-Laurent²⁵

Nombre d'entreprises	Recettes totales (\$)	Estimé actif total (\$)	Taxes municipales (\$)
2 242	344,1 millions	1 645 milliards	5 719 035

Au terme de ce survol, il convient de rappeler que les communautés locales, comme toutes les MRC de la région du Bas-Saint-Laurent, comptent énormément sur les revenus d'autres secteurs d'activités économiques comme l'agrotourisme, le tourisme, le plein air et la villégiature, la chasse, la pêche, etc. Les perspectives de développement éolien ouvrent un nouveau champ de connaissance et constituent une autre avenue qui vient soutenir l'économie locale et régionale, en autant qu'il soit conciliable avec la logique du développement durable et de la nécessaire acceptabilité sociale.

²⁵ Annexe 1 : Portrait agroalimentaire de la MRC de Rivière-du-Loup.

Document préparé par : Camille Morneau, B.Sc. M.A.
Conseiller en aménagement
et en développement rural

Collaboration : René Gagnon, agronome
Martin Rousseau, t.p.

Mise en page : Lucie Voyer